

**ARRETE DU MAIRE
RELATIF A UNE MODIFICATION TEMPORAIRE
DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE TAIN L'HERMITAGE**

N°2026-40 AQUATHLON 2026

Le Maire de TAIN L'HERMITAGE,

Vu les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la route ;

Vu la demande du 9 mars 2026 présentée par M. BOSC Ludovic pour l'association TEAM ECOLE DE TRIATHLON, d'organiser une épreuve d'AQUATHLON le 21 mars 2026.

Considérant que, pour l'organisation de cette manifestation, il convient d'interdire le stationnement, sur les emplacements de la place Etienne MORAND désignés dans l'annexe.

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de permettre la manifestation « AQUATHLON », le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking au nord de l'établissement LINAÉ, sur les emplacements de la place Etienne MORAND désignés dans l'annexe,

du Samedi 21 mars 2026 à 07h00

au Samedi 21 mars 2026 à 21h00.

Article 2 : La signalisation sera mise en place avant le vendredi 13 mars 2026 afin d'en informer les riverains et usagers.

Article 3 : Le non-respect de ces interdictions entraînera la verbalisation et la mise en fourrière des véhicules en infraction.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Directeur des Services Techniques, le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TAIN L'HERMITAGE, le 09/03/2026

Le Maire, **Xavier ANGELI**

Maire de Tain l'Hermitage



Publié le : 11/3/26

2, avenue du Président Roosevelt | CS 80054 | 26603 TAIN L'HERMITAGE CEDEX
Tél. 04 75 08 30 32 | Fax 04 75 07 16 31 | mairie@ville-tain.com | www.ville-tain.fr



ANNEXE

